

truits aux frais de pays plus pauvres cessaient de venir s'installer ici. Est-il juste d'agir ainsi, sans offrir de compensation. Voulons-nous que la profession ait ou non un caractère canadien. Je prétends que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit mûrement réfléchir à ce que j'ai dit ce soir.

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole ce soir pour répondre au député de Simcoe-Nord (M. Rynard). Le député mérite généralement des compliments sur les questions compliquées qu'il pose à la Chambre et mérite un vote de remerciements pour avoir donné au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social préavis de sa question. Cette fois, cependant, monsieur l'Orateur, il s'est laissé porter par son enthousiasme pour obtenir la vedette et ne s'est pas suffisamment renseigné.

M. Rynard: J'ai les chiffres ici.

M. Isabelle: Mais j'ai la réponse. Je cite une partie de la question du député:

Vu le manque certain de médecins autorisés à pratiquer actuellement au Canada et le nombre de patients qui, pour chaque médecin, est plus élevé qu'aux États-Unis,...

Voilà, monsieur l'Orateur, la prémisse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne pouvait pas adopter et qui a amené mon malheureux ami à accuser le ministre de faire une déclaration complètement erronée.

M. Rynard: Elle est conforme aux données de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Isabelle: Monsieur l'Orateur, voici les faits: lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que le rapport entre le nombre des médecins et celui des malades était l'un des meilleurs au monde, il avait raison.

M. Rynard: Ce n'est pas exact.

M. Isabelle: Ce rapport est meilleur au Canada que dans certains pays industrialisés tels que la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Japon et les Pays-Bas. En toute justice, je reconnais que l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, l'URSS et Israël ont fait mieux que le Canada, ce qui ne diminue en rien l'excellente position de notre pays.

Aux États-Unis on comptait un médecin pour 675 malades en 1970, alors qu'au Canada la proportion s'établissait à un médecin pour 685 malades durant la même année. Une différence de 10, monsieur l'Orateur, ou, exprimée en pourcentage, une différence de moins de 1½ p. 100. Ces faits se passent de commentaires. Cette Chambre a trop une tâche importante pour gaspiller son temps à débattre le pitieux travail de l'opposition.

• (10.10 p.m.)

M. Rynard: Et les associations médicales de l'Ontario et du Canada? Qu'ont répondu ces organismes?

M. Isabelle: Ce n'est pas une question. La prochaine fois peut-être, et je regrette de le dire, le député obtien-

[M. Rynard.]

dra ses renseignements de bonne source et ne cherchera plus à se faire de la publicité en tenant des propos aussi irresponsables.

M. Rynard: Le ministre lui-même a appuyé ces affirmations.

L'AGRICULTURE—L'ABOLITION DES PAIEMENTS D'APPOINT AUX PRODUCTEURS DE LAINE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé cette question pour qu'on en débâte à présent parce que je n'ai pu obtenir d'explication satisfaisante sur la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de supprimer le programme des paiements d'appoint aux producteurs de laine. Cela se produit à un moment où les cours de la laine ont atteint leur point le plus bas depuis 20 ans. Les frais de tonte et de main-d'œuvre ont augmenté; les tarifs de transport des marchandises ont été majorés de 20 p. 100. Les frais de transport de la laine de la ferme à l'entrepôt ont doublé. Les cours de la laine au producteur suffisent à peine à couvrir les frais de tonte et de transport.

Le 4 mai de cette année, des représentants des producteurs canadiens de moutons et de laine ont présenté un mémoire au gouvernement. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) en connaît parfaitement la teneur. Je voudrais lui signaler trois des raisons qui y sont invoquées pour qu'on rétablisse le programme des paiements d'appoint aux producteurs de laine. Ils signalent, tout d'abord, que ce programme pourrait créer pour les producteurs de mouton un climat économique égal à celui des producteurs de bœuf.

Ils signalent, à juste titre, que les producteurs de bœuf du pays sont protégés contre les importations en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande à raison de quelque 3 c. la livre, alors que cette protection n'est que d'un cent et demi la livre pour le mouton. Ils signalent que le programme de paiements d'appoint pour la laine aide à équilibrer la situation concurrentielle des producteurs de laine par rapport aux autres secteurs de l'industrie des textiles. Ils signalent que les fibres synthétiques sont protégées par de droits de douane d'environ 10 p. 100 ad valorem. Aucune protection de ce genre n'est accordée à la laine.

Le ministre a dit le 25 juin, lorsque je lui ai adressé une question à ce sujet, qu'on travaillait très peu la laine au Canada et que cette industrie ne prospérera que si l'on peut garantir des stocks de laine. Le seul moyen d'y arriver serait de convaincre les producteurs qu'ils obtiendraient un prix qui corresponde au prix de revient à la production augmenté de ce qui leur assurerait un niveau de vie convenable.

La troisième raison avancée par les producteurs de laine est que le programme de paiements d'appoint aux producteurs de laine aide ces derniers à mieux soutenir la concurrence des producteurs de laine et de viande subventionnés par les États-Unis. Ils signalent que le producteur américain est assuré d'une subvention moyenne de 72c. la livre de laine. Sans les paiements d'appoint, les producteurs canadiens vont toucher environ 15c., soit une différence de 57 c. la livre. Ils signalent encore que, sur la base de dix livres de laine par brebis, cela représente \$5.70. Si la brebis vit huit ans, la somme